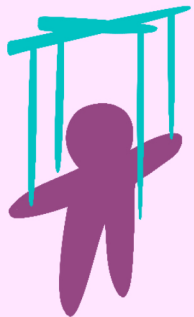


LA PAROLE D'UN ENFANT,
UN ÉLÉMENT À PRENDRE EN CONSIDÉRATION
ET NON PAS
UN CRITÈRE PARMIS TANT D'AUTRES.
DE LA PRÉSUMPTION DE MENSONGE
CONTRE LA PRÉSUMPTION DE VÉRITÉ

🔍 CONSTAT 🔍

L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT EST UN PRINCIPE QUI EXPOSE
À DE NOMBREUX RISQUES*.
EN EFFET S'IL EST MAL UTILISÉ IL PEUT :



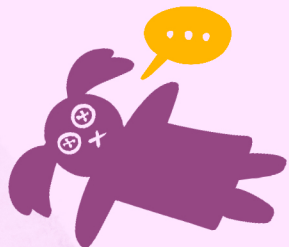
ÊTRE
INSTRUMENTALISÉ
POUR SERVIR
des intérêts autres que
celui de l'enfant



CRÉER DES ANOMALIES
DANS LES SYSTÈMES
DE DROITS HUMAINS



RENFORCER LES DISCRIMINATIONS
ET LES VIOLENCES À L'ÉGARD
DES ENFANTS



RENOYER L'ENFANT
À UNE PLACE D'OBJET
DE PROTECTION
sans voix



ENTRAVER UNE VISON **HOLISTIQUE**
DES DROITS DES ENFANTS

💣 PROBLÉMATIQUE 💣

LE PRINCİPE
D'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT
NE SIGNİFİE PAS QUE
SES **BESOİNS FONDAMENTAUX**
SERONT RESPECTÉS



C'EST UN CONCEPT
VAGUE ET FOURRE-TOUT
laissant beaucoup de place
à l'interprétation

CELA
PEUT CONDUIRE
À DES
PRATIQUES INFANTİSTES



TOUT LE MONDE PEUT
SE REVENDIQUER
DE CE **PRINCİPE**
pour servir ses propres intérêts

SOLUTIONS

LIER

LES DROITS
DE L'ENFANT



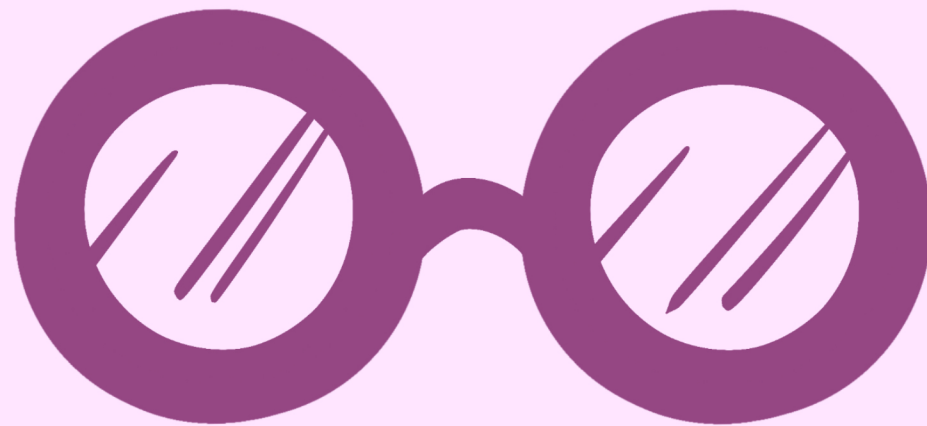
SES BESOINS
FONDAMENTAUX

DE MANIÈRE
EXPLICITE



OUTILS

AU PARADIGME
DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT



AU PARADIGME
DES DROITS DE L'ENFANT